

Ceuta/Sebta 2026 : anatomie d'une crise migratoire multidimensionnelle et impératifs d'une gouvernance intégrée de la prévention

Résumé :

La crise survenue à Ceuta à la fin du mois de juillet 2026 constitue un événement dont la portée dépasse très largement la seule question du franchissement irrégulier d'une frontière. Ce qui apparaît initialement comme un afflux exceptionnel de personnes vers l'enclave espagnole s'est rapidement transformé en une crise multidimensionnelle combinant urgence humanitaire, tensions sécuritaires, mobilisation numérique, controverses diplomatiques et interrogation plus profonde sur les perspectives économiques et sociales d'une partie de la jeunesse marocaine. La couverture médiatique espagnole, marocaine, française et anglophone fait apparaître plusieurs cadrages concurrents : souveraineté et sécurité dans une partie de la presse espagnole, désinformation et action des réseaux criminels dans la communication officielle marocaine, urgence humanitaire dans plusieurs médias européens, et malaise social de la jeunesse dans une partie de la presse internationale (Reuters, 2026a).

L'analyse des informations disponibles conduit toutefois à écarter toute explication monocausale. Ni la désinformation numérique, ni le chômage, ni une défaillance ponctuelle du contrôle frontalier ne permettent, isolément, de rendre compte de l'ampleur de la mobilisation. Les événements sont plus vraisemblablement le produit d'une convergence entre une aspiration migratoire préexistante, la diffusion rapide d'informations présentant le franchissement de la frontière comme momentanément possible ou juridiquement avantageux, des dynamiques d'imitation et de coordination sur les plateformes numériques, l'action possible de réseaux facilitant certains déplacements et une saturation temporaire des capacités de contrôle. Cette interprétation est cohérente avec les travaux qui distinguent les aspirations à migrer de la capacité effective de le faire et qui montrent que l'information, les réseaux et la perception des opportunités peuvent modifier le passage du désir de mobilité à l'action (Carling & Collins, 2018; de Haas, 2021).

Les développements du 8 au 13 août montrent également que la crise ne s'est pas simplement résorbée avec le reflux de la majorité des entrées. Elle s'est déplacée vers trois dossiers : la prévention d'une nouvelle mobilisation annoncée en ligne autour du 15 août, la prise en charge et le retour éventuel des mineurs non accompagnés, et la réactivation du différend politique sur Ceuta et Melilla. Le Maroc a renforcé la surveillance dans le Nord et l'Espagne a accru son propre dispositif, tandis que les autorités européennes ont intensifié leurs échanges

avec les grandes plateformes numériques. *Reuters* rapporte le 12 août environ 72 000 entrées lors de la phase aiguë de la crise et au moins 96 décès, tout en soulignant la persistance d'appels en ligne à de nouveaux passages; l'*Associated Press* fait également état d'un renforcement exceptionnel du dispositif sécuritaire marocain (Associated Press, 2026; Reuters, 2026b). Ces chiffres restent cependant à attribuer précisément aux sources qui les produisent, car les périmètres statistiques continuent de diverger.

La principale conclusion de ce policy brief est qu'une politique durable ne peut être exclusivement sécuritaire. Le contrôle de la frontière demeure indispensable, mais il doit être intégré à une politique de prévention agissant en amont : veille et alerte précoce, communication publique rapide, coopération avec les plateformes dans le cadre du Digital Services Act, lutte ciblée contre les réseaux criminels, prise en charge individualisée des mineurs, développement de voies régulières de mobilité et politiques d'insertion économique et sociale ciblées sur les jeunes les plus vulnérables. La politique migratoire doit ainsi être pensée comme une chaîne de prévention allant des déterminants sociaux et informationnels jusqu'à la frontière, plutôt que comme une intervention concentrée sur le seul moment du franchissement.

Deux implications transversales complètent ce diagnostic. Premièrement, la qualité des données constitue elle-même un enjeu de gouvernance : l'existence de catégories statistiques communes entre le Maroc et l'Espagne pour les entrées, les tentatives de franchissement, les retours, les mineurs, les disparus et les décès réduirait les controverses sur les chiffres et limiterait l'espace laissé à la désinformation. Deuxièmement, la coopération technique doit être protégée des fluctuations de la relation diplomatique. Les mécanismes relatifs aux secours, aux retours, à la protection des mineurs, à l'échange d'informations et à la lutte contre les réseaux de trafic doivent rester opérationnels même lorsque des désaccords politiques plus larges réapparaissent. Ces deux dimensions — gouvernance des données et continuité de la coopération — conditionnent la crédibilité et la résilience de la réponse publique.

1. Problématique

La question centrale posée par la crise de Ceuta peut être formulée de la manière suivante : comment prévenir la transformation d'une aspiration migratoire préexistante en mouvement collectif massif lorsque celle-ci est activée par une information réelle ou supposée, amplifiée par les réseaux sociaux et susceptible de provoquer en quelques heures

une saturation des dispositifs de contrôle frontalier ? Cette formulation oblige à dépasser une conception de la politique migratoire centrée principalement sur la surveillance physique de la frontière et sur le retour après le franchissement. Dans la séquence de juillet 2026, le processus de crise commence en amont : une information circule, modifie les anticipations, réduit la perception du risque, se diffuse dans des réseaux numériques et peut transformer des projets individuels dispersés en comportement collectif coordonné.

Cette approche trouve un appui théorique dans la littérature sur les aspirations migratoires. Carling et Collins (2018) montrent que le désir, l'aspiration et les facteurs de migration doivent être analytiquement distingués, tandis que de Haas (2021) conceptualise la mobilité comme le résultat de l'interaction entre aspirations et capacités dans un ensemble d'opportunités géographiques perçues. Appliquée à Ceuta, cette perspective permet d'éviter deux simplifications. La première consisterait à supposer que la difficulté économique produit mécaniquement la migration; la seconde à considérer que la rumeur numérique aurait créé *ex nihilo* un mouvement migratoire. La logique la plus plausible est intermédiaire : l'aspiration préexistait, mais l'information et l'effet de groupe ont abaissé le seuil du passage à l'action pour une partie des individus.

Le problème public possède ainsi plusieurs couches interdépendantes. La frontière est territoriale parce qu'elle doit être physiquement surveillée; elle est juridique parce que les règles de retour, d'asile et de protection des mineurs déterminent les comportements et les attentes; elle est sociale parce que les projets migratoires sont liés à des structures d'opportunités inégales; elle est informationnelle parce que des contenus viraux peuvent transformer la perception de ces règles et de ces opportunités; enfin, elle est diplomatique parce que la gestion de Ceuta et Melilla se situe au cœur d'une relation maroco-espagnole d'interdépendance. La problématique de politique publique consiste donc à coordonner ces dimensions plutôt qu'à choisir entre une lecture sécuritaire, sociale ou numérique.

2. Contexte : une crise migratoire rapidement devenue multidimensionnelle

Les événements de la fin juillet se distinguent d'abord par leur ampleur exceptionnelle, mais aussi par une forte instabilité des données disponibles. Les premières dépêches ont évoqué plusieurs dizaines de milliers de passages; les estimations le plus souvent reprises au début du mois d'août se sont ensuite situées autour de 72 000 personnes, tandis que certaines autorités locales ont avancé un total proche de 80 000. Le bilan humain a lui aussi varié fortement selon les sources. Le document de suivi au 8 août relevait, par exemple, des estimations allant de 79 corps en cours d'analyse à environ 130 décès selon des sources

associatives, sans réconciliation statistique complète. *Reuters* a indiqué le 12 août au moins 96 décès. Ces divergences ne signifient pas nécessairement que les sources se contredisent sur un même objet : elles peuvent comptabiliser des catégories différentes, notamment les personnes effectivement entrées, les tentatives, les passages maritimes, les retours, les corps retrouvés de part et d'autre de la frontière ou les décès officiellement identifiés.

Cette instabilité statistique a une conséquence politique directe : elle transforme la mesure en objet de controverse. Dans un environnement médiatique polarisé, un chiffre élevé peut devenir la preuve d'un effondrement du contrôle ou d'une catastrophe humanitaire, alors qu'un chiffre plus faible peut être interprété comme une minimisation. La première exigence de gouvernance est donc de construire un langage statistique commun. Une crise de cette ampleur ne peut être correctement gérée sans définitions partagées distinguant au minimum les entrées constatées, les tentatives, les retours volontaires, les reconduites, les personnes encore présentes, les mineurs non accompagnés, les demandes de protection, les disparus et les décès identifiés.

La crise a ensuite changé de nature. Après la phase aiguë, l'enjeu principal n'était plus seulement le franchissement mais la prise en charge des personnes restées à Ceuta, l'identification des victimes, la situation des mineurs et la possibilité d'une nouvelle mobilisation. Au 8 août, la dynamique de la crise avait déjà changé de nature, se déplaçant du seul théâtre frontalier vers les espaces numériques, les sphères diplomatiques et les échéances politiques qui structuraient désormais son évolution. La campagne annonçant un nouveau passage le 15 août était devenue un objet institutionnel suivi par la Guardia Civil, les autorités marocaines, la Commission européenne et les plateformes. Le 12 août, l'*Associated Press* a confirmé le renforcement substantiel du dispositif marocain aux abords de Ceuta et Melilla, ce qui montre que l'anticipation numérique a directement influencé la posture opérationnelle sur le terrain.

Enfin, les 12 et 13 août, la crise s'est élargie au différend sur le statut de Ceuta et Melilla. Après des déclarations du ministre marocain de la Justice réaffirmant la revendication marocaine, le gouvernement espagnol a exclu toute négociation sur la souveraineté des deux enclaves. *Reuters* a présenté cette séquence comme la première réaffirmation publique de la question territoriale depuis la crise de juillet (Reuters, 2026b). La gestion migratoire se trouve donc confrontée à un risque de fusion entre trois agendas normalement distincts : sécurité frontalière, protection humanitaire et contentieux territorial. Cette fusion augmenterait le coût politique de tout futur incident et rendrait la coopération opérationnelle plus vulnérable aux tensions diplomatiques.

3. Diagnostic : une crise produite par la convergence de plusieurs vulnérabilités

Le diagnostic proposé ici distingue trois niveaux : les facteurs structurels, les déclencheurs et les mécanismes d'amplification. Les facteurs structurels renvoient à l'existence d'une aspiration migratoire importante chez certaines catégories de la population. Les profils observés sont néanmoins hétérogènes : mineurs, jeunes adultes, familles, personnes originaires du Nord mais aussi d'autres régions, avec des motivations allant du projet migratoire durable à la recherche d'une opportunité momentanée. Il serait donc méthodologiquement incorrect d'assimiler l'ensemble du mouvement à une catégorie unique telle que « jeunes chômeurs ». L'aspiration migratoire est un phénomène plus large, façonné par les comparaisons de niveaux de vie, les réseaux familiaux et sociaux, les attentes de mobilité et les représentations de la vie à l'étranger (Carling & Collins, 2018; de Haas, 2021). Le marché du travail constitue néanmoins un arrière-plan important. Selon les résultats annuels du HCP pour 2025, le taux de chômage national s'est établi à 13 %, mais il atteint 37,2 % chez les jeunes de 15 à 24 ans; le sous-emploi a également augmenté à 10,9 % (Haut-Commissariat au Plan [HCP], 2026a). Le HCP a par ailleurs publié en avril 2026 un profilage des jeunes NEET qui confirme l'ampleur de la non-insertion de certaines catégories de jeunes dans l'emploi, l'éducation ou la formation (HCP, 2026b). Ces indicateurs ne prouvent évidemment pas que le chômage cause directement le départ vers Ceuta; ils indiquent plutôt que la rumeur a rencontré un environnement dans lequel l'option migratoire peut apparaître crédible et désirable pour une partie de la jeunesse.

Le deuxième niveau du diagnostic est le choc informationnel. Plusieurs sources ont rapporté qu'une interprétation erronée d'une décision du Tribunal suprême espagnol avait été diffusée comme si elle ouvrait une fenêtre juridique empêchant le retour immédiat de personnes arrivées notamment à la nage. Le rôle du numérique doit ici être compris comme celui d'un accélérateur et d'un facilitateur. Dekker et Engbersen (2014) montrent que les réseaux sociaux renforcent les liens faibles, créent de nouveaux contacts latents, diffusent une connaissance informelle des routes et réduisent certains coûts d'information. Pesando et al. (2021) vont plus loin en parlant d'« internetisation » de la migration et mettent en évidence une association positive entre diffusion d'Internet, intentions migratoires et comportements de mobilité. Ce cadre correspond bien à la dynamique de Ceuta : les plateformes ne créent pas nécessairement l'aspiration, mais elles peuvent modifier rapidement les perceptions de faisabilité et le coût d'organisation.

Le troisième niveau est l'amplification collective. Lorsque des centaines puis des milliers de personnes annoncent leur intention de se déplacer, le nombre devient lui-même une information. Il peut réduire la perception individuelle du risque en donnant l'impression que le contrôle sera saturé, augmenter la crédibilité de la rumeur et produire un comportement mimétique. Cette logique explique comment une mobilisation peut dépasser très rapidement le groupe initial qui la déclenche. Elle implique également qu'une politique publique efficace doit intervenir avant le franchissement d'un seuil critique, car après ce seuil la mobilisation acquiert une dynamique autonome.

Enfin, le diagnostic comporte une dimension institutionnelle. Un dispositif frontalier conçu pour gérer des flux réguliers peut être temporairement dépassé par une concentration exceptionnelle de déplacements dans le temps et dans l'espace. Cette saturation ne permet pas, en elle-même, de conclure à une absence de coopération ou à une intention politique. Les informations disponibles au 8 août sur la mobilisation du 15 août illustrent précisément la nécessité de distinguer les faits établis des interprétations : le rapport de la Guardia Civil considérait la campagne comme réelle et active et évoquait une forme de facilitation numérique, mais n'identifiait pas ses promoteurs et n'établissait pas de lien avec l'État marocain.

4. Mécanismes explicatifs

4.1. Le numérique comme mécanisme de mobilisation et de réduction des coûts d'information

La crise de Ceuta confirme que le numérique doit désormais être intégré au cœur de l'analyse migratoire. Les plateformes sociales ne servent plus seulement à maintenir des liens après le départ; elles interviennent en amont en fournissant des informations sur les routes, les contrôles, les règles juridiques, les opportunités et les expériences d'autres migrants. Dekker et Engbersen (2014) ont montré que les réseaux sociaux transforment les réseaux migratoires en renforçant les liens faibles et en donnant accès à une connaissance informelle qui peut abaisser le seuil du passage à l'action. Pesando et al. (2021) observent de même que l'Internet fonctionne davantage comme un agent facilitateur que comme une cause autonome : il rend certaines possibilités plus visibles et certaines mobilités plus organisables.

Cette distinction est cruciale pour l'action publique. Une stratégie de lutte contre la désinformation ne doit pas supposer que chaque publication virale correspond à une opération centralisée. Dans la crise de Ceuta, l'écosystème numérique semble avoir mélangé rumeurs, contenus opportunistes, coordination entre pairs, possibles activités de réseaux criminels et

amplification par des acteurs extérieurs. Le suivi au 8 août faisait état d'un groupe principal d'environ 23 000 membres, de plusieurs groupes Facebook totalisant des audiences beaucoup plus importantes et de différents groupes WhatsApp. Ces chiffres mesurent cependant des audiences et non un nombre de candidats au passage. Confondre audience numérique et intention effective conduirait à surévaluer le risque et à privilégier des mesures disproportionnées.

La réponse européenne doit, dans ce domaine, s'inscrire dans le cadre du Digital Services Act. Le règlement européen impose aux très grandes plateformes d'identifier, d'évaluer et de réduire les risques systémiques liés notamment à la sécurité publique, à la protection des mineurs et à l'amplification de contenus trompeurs. Le deuxième rapport européen sur les risques systémiques publié en juillet 2026 renforce cette architecture fondée sur l'évaluation et la mitigation des risques (Commission européenne, 2026). Dans le cas de Ceuta, ce cadre permet de justifier une coopération plus structurée entre autorités et plateformes, à condition qu'elle soit ciblée, transparente et respectueuse des droits fondamentaux.

4.2. Le facteur social : aspiration migratoire, emploi et mobilité sociale

Le facteur social doit être interprété comme un terrain de réceptivité plutôt que comme une cause mécanique. La théorie aspirations-capacités de Haas (2021) est particulièrement utile parce qu'elle montre que le développement économique n'entraîne pas nécessairement une réduction linéaire de la migration. À certaines étapes de transformation sociale, l'élévation des aspirations, l'amélioration de l'information et l'augmentation partielle des capacités de mobilité peuvent même accroître le désir et la possibilité de migrer. Cette lecture permet de comprendre le paradoxe apparent d'un pays qui peut enregistrer des progrès infrastructurels, industriels et macroéconomiques tout en connaissant une forte pression migratoire chez certains groupes.

Dans le cas marocain, les données du HCP montrent que la création d'emplois ne résout pas uniformément le problème de l'insertion. En 2025, l'économie a créé 193 000 emplois, mais le taux de chômage des 15–24 ans est resté à 37,2 % et le sous-emploi s'est accru (HCP, 2026a). Ces chiffres suggèrent que la question n'est pas uniquement celle du volume d'emploi mais aussi de l'accès au premier emploi, de la stabilité, de la qualité, des trajectoires de progression et des disparités territoriales. Un jeune peut être statistiquement occupé tout en considérant que ses perspectives économiques sont insuffisantes pour atteindre les objectifs sociaux auxquels il aspire.

La politique migratoire doit donc intégrer une dimension de mobilité sociale. Les campagnes de sensibilisation aux risques de la migration irrégulière ont une utilité, mais elles deviennent

peu crédibles si elles ne s'accompagnent pas d'alternatives tangibles. Une stratégie préventive doit se concentrer sur les zones et les profils où se cumulent déscolarisation, chômage, informalité, faible mobilité professionnelle et forte exposition aux réseaux migratoires. Cette approche ne revient pas à étiqueter des territoires ou des jeunes comme «candidats au départ», mais à cibler les politiques d'insertion sur les configurations de vulnérabilité qui augmentent la réceptivité à des opportunités migratoires soudaines.

4.3. L'effet de masse, l'imitation et la saturation institutionnelle

Un troisième mécanisme est celui de l'effet de masse. Lorsque les individus observent un mouvement collectif en formation, le comportement des autres devient un signal sur la faisabilité de l'action. Le nombre peut être interprété comme une indication que la frontière sera plus difficile à contrôler, que le risque individuel sera dilué ou que l'information initiale est probablement vraie. Cette logique de coordination est particulièrement puissante lorsque la temporalité est courte et que les messages insistent sur une opportunité supposée « maintenant ou jamais ».

La conséquence institutionnelle est une non-linéarité du risque. Dix groupes de quelques dizaines de personnes peuvent être gérés par des dispositifs ordinaires; plusieurs milliers de personnes convergeant dans un intervalle très court créent une situation qualitativement différente. Une politique fondée uniquement sur l'augmentation permanente des effectifs de sécurité serait coûteuse et ne résoudrait pas ce problème de concentration. Il est plus efficient de réduire la probabilité que la mobilisation atteigne le seuil critique, ce qui renforce l'intérêt des systèmes d'alerte précoce et de communication rapide.

5. Discussion : pourquoi une réponse essentiellement sécuritaire serait insuffisante

Le renforcement du contrôle frontalier est nécessaire à court terme. Les autorités marocaines ont annoncé des dispositifs de vigilance, des barrages et des contrôles renforcés sur les axes menant vers le Nord, tandis que l'Espagne a accru sa propre présence à la frontière. L'*Associated Press* a rapporté le 12 août un déploiement important en prévision des appels au passage du 15 août (Associated Press, 2026). Une telle posture peut empêcher la répétition immédiate du scénario de juillet et réduire le risque de nouvelles pertes humaines. Elle comporte néanmoins une première limite temporelle. Lorsque des milliers de personnes sont déjà en mouvement, l'État intervient à la fin de la chaîne causale. Une mobilisation a déjà été formée, une information a déjà circulé et des décisions individuelles ont déjà été

prises. La prévention optimale consiste donc à détecter les signaux suffisamment tôt pour intervenir au stade de l'anticipation plutôt qu'au stade de la confrontation physique.

La deuxième limite est géographique. Le verrouillage d'un itinéraire peut déplacer le mouvement vers d'autres routes. Le renforcement du contrôle à Ceuta pourrait également entraîner un déplacement des trajectoires migratoires vers l'axe Melilla–Nador ou vers des itinéraires maritimes alternatifs, plutôt qu'une disparition de la pression migratoire. Une politique strictement spatiale risque ainsi de transformer la géographie du risque sans réduire l'intention de départ.

La troisième limite est sociale. La sécurité ne modifie pas les déterminants qui rendent l'option migratoire attractive. Un contrôle plus strict peut augmenter le coût et le danger d'une traversée, mais il ne réduit pas nécessairement les aspirations. Une politique durable doit donc associer une capacité de contrôle robuste à des interventions sur l'information, la mobilité régulière et les opportunités économiques. L'enjeu n'est pas de remplacer la sécurité par le social, mais de différencier les horizons : sécurité pour la prévention immédiate; politiques numériques pour l'anticipation; politiques de jeunesse et de mobilité pour réduire la vulnérabilité structurelle.

6. Options de politique publique

La première option serait une stratégie principalement sécuritaire reposant sur le renforcement durable des contrôles, des infrastructures, des moyens maritimes et des effectifs sur les axes conduisant vers Ceuta et Melilla. Son avantage principal est son caractère immédiatement opérationnel et visible. Elle est susceptible de décourager une nouvelle tentative massive au même endroit. Sa faiblesse est qu'elle traite surtout la dernière étape du processus et peut produire un déplacement des routes sans réduire les facteurs de mobilisation.

La deuxième option associerait la sécurité à une politique structurée de prévention numérique. Elle reposerait sur une veille ciblée des campagnes de mobilisation, un protocole de coopération avec les plateformes, des capacités de vérification juridique rapide et une communication publique multilingue. Cette option intervient plus en amont et réduit la probabilité qu'une rumeur devienne une croyance collective. Elle doit cependant être encadrée par des garanties de proportionnalité afin de distinguer la surveillance des risques de la surveillance généralisée des opinions et des conversations.

La troisième option, recommandée ici, est une stratégie intégrée combinant sécurité frontalière, anticipation numérique, communication de crise, lutte contre les réseaux de trafic,

politique spécifique pour les mineurs, développement de voies régulières de mobilité et programmes ciblés d'emploi et de formation. Cette option est institutionnellement plus exigeante, mais elle est la seule qui agit simultanément sur les causes structurelles, le déclencheur informationnel et les mécanismes d'amplification. Elle permet également de transformer la coopération maroco-espagnole d'une logique de réaction à une logique de résilience.

7. Recommandations

7.1. Mettre en place un système bilatéral permanent d'alerte précoce

La première recommandation consiste à transformer la coopération maroco-espagnole en véritable dispositif d'anticipation. Une cellule permanente devrait croiser des données provenant des services frontaliers, des autorités locales, des réseaux de secours, des services de renseignement et de l'analyse des espaces numériques publics. L'objectif n'est pas de surveiller indistinctement les réseaux sociaux, mais d'identifier des signaux de mobilisation présentant un risque concret pour la sécurité des personnes : hausse rapide des appels au déplacement, diffusion de fausses informations sur une ouverture de frontière, annonces de points de rassemblement, circulation d'offres de transport ou intervention visible de réseaux de trafic. Un protocole commun de niveaux d'alerte permettrait ensuite d'ajuster progressivement les moyens plutôt que de passer brutalement d'un fonctionnement normal à un déploiement exceptionnel.

7.2. Instituer un protocole maroco-espagnol de communication de crise

La deuxième recommandation est la création d'un mécanisme de réaction informationnelle capable de publier, en quelques heures, une information juridiquement vérifiée lorsque des rumeurs portent sur les règles d'entrée, de retour, d'asile ou de régularisation. Dans une crise numérique, la vitesse de réponse est une variable de politique publique. Le message doit être diffusé sur les canaux où la rumeur circule et dans les langues pertinentes, notamment darija, arabe, espagnol et français. La coopération avec Meta, TikTok et d'autres plateformes peut s'appuyer sur les obligations de réduction des risques systémiques prévues par le Digital Services Act, notamment en matière de sécurité publique et de protection des mineurs (Commission européenne, 2026). Ce mécanisme doit être transparent et limité aux risques clairement identifiés afin de préserver la liberté d'expression.

7.3. Faire des mineurs non accompagnés une politique spécifique

La troisième recommandation concerne les mineurs. Leur situation ne doit pas être traitée comme une simple sous-catégorie du retour des adultes. L'accord maroco-espagnol signé à

Rabat le 6 mars 2007 établit déjà un cadre de coopération portant sur la prévention de l'émigration irrégulière des mineurs, leur protection et leur retour concerté. Il affirme le principe de l'intérêt supérieur du mineur, prévoit l'identification des familles, la protection en Espagne, la réunification familiale ou l'accueil par une institution de protection et mentionne explicitement la réinsertion sociale (Boletín Oficial del Estado [BOE], 2013). La priorité devrait donc être la réactivation opérationnelle de ce cadre par une cellule bilatérale dédiée, avec suivi après retour. Le succès ne devrait pas être mesuré uniquement par le nombre de mineurs rapatriés, mais par la stabilité de leur réinsertion scolaire, familiale ou professionnelle six et douze mois plus tard.

7.4. Cibler les politiques d'emploi et d'insertion sur les vulnérabilités à la migration irrégulière

La quatrième recommandation est de mieux articuler politique de jeunesse et prévention migratoire. Les indicateurs du HCP montrent une difficulté persistante d'insertion des jeunes, avec un chômage des 15–24 ans à 37,2 % en 2025 et une problématique importante des NEET (HCP, 2026a, 2026b). Il conviendrait de développer une cartographie fine des zones où se cumulent chômage, décrochage scolaire, informalité et forte exposition aux réseaux migratoires, puis d'orienter vers ces territoires des dispositifs de premier emploi, d'apprentissage, de formation courte et de mobilité professionnelle interne. L'évaluation doit reposer sur l'insertion effective à six ou douze mois, la stabilité de l'emploi et l'évolution des revenus, et non seulement sur le nombre de bénéficiaires administrativement inscrits.

7.5. Développer des voies crédibles de mobilité régulière

La cinquième recommandation est d'élargir les alternatives légales à la migration irrégulière. La demande de mobilité ne disparaît pas parce que la frontière est mieux contrôlée. Des programmes de travail saisonnier, des contrats sectoriels temporaires, des dispositifs de formation suivie d'une expérience professionnelle en Espagne, ou des mécanismes de mobilité circulaire peuvent convertir une partie de cette demande en trajectoires régulières. Une telle politique réduit l'avantage comparatif des réseaux clandestins et donne davantage de crédibilité aux messages de prévention. Elle permet également de considérer la migration non uniquement comme une menace à contrôler mais comme une mobilité à organiser lorsqu'elle répond à des besoins économiques réciproques.

7.6. Créer un dispositif commun de production et de publication des données

La sixième recommandation consiste à considérer les statistiques comme une infrastructure de gestion de crise. Les autorités marocaines et espagnoles devraient publier, à intervalles réguliers pendant une crise, un tableau commun distinguant les personnes entrées, les

tentatives, les retours volontaires, les reconduites, les personnes encore présentes, les mineurs, les demandes de protection, les disparus, les corps retrouvés et les décès identifiés. Les divergences observées en juillet-août ont alimenté les récits concurrents et rendu plus difficile l'établissement d'un diagnostic partagé. Un dispositif de données conjointes réduirait la marge de manipulation et faciliterait l'évaluation des politiques publiques.

7.7. Documenter de manière indépendante les violations alléguées des droits humains

La septième recommandation est de créer ou mobiliser un mécanisme de documentation indépendante pour les allégations de mauvais traitements, d'agressions, de violence raciste ou de non-respect des garanties liées à l'asile et à la protection des mineurs. Le CNDH a rapporté des témoignages mettant en cause certains comportements des forces de sécurité espagnoles, accusations contestées par des acteurs espagnols. Dans un contexte de confrontation narrative, ni l'acceptation automatique ni la négation réflexe ne sont satisfaisantes. La crédibilité des deux États exige une procédure contradictoire fondée sur les faits, l'accès aux victimes, les dossiers médicaux, les images disponibles et les normes internationales applicables.

7.8. Sanctuariser la coopération migratoire par rapport au contentieux territorial

La huitième recommandation est diplomatique : les mécanismes opérationnels relatifs aux secours, au contrôle frontalier, aux retours, à la protection des mineurs, à la lutte contre les réseaux criminels et à l'échange d'informations doivent être suffisamment institutionnalisés pour continuer à fonctionner lorsque les relations politiques se tendent. La réactivation publique du différend sur Ceuta et Melilla au 12 août accroît le risque que chaque incident frontalier soit interprété comme une forme de pression territoriale, indépendamment des preuves disponibles (Reuters, 2026b). Un « pare-feu » institutionnel entre coopération technique et différends de souveraineté est donc nécessaire pour protéger les intérêts communs et éviter que la gestion des vies humaines ne devienne une variable de négociation politique.

8. Mise en œuvre et évaluation

La mise en œuvre de ces recommandations doit être séquencée. À court terme, la priorité est de prévenir une nouvelle mobilisation, d'assurer la continuité des secours, de stabiliser la situation des mineurs et de consolider les données. Ces actions peuvent largement être menées avec les institutions existantes, à condition d'améliorer leur coordination et d'établir des protocoles communs. Le besoin immédiat est moins la création de nouvelles administrations que l'intégration des informations et la définition claire des responsabilités entre niveaux local, national et bilatéral.

À moyen terme, le système d'alerte devrait être institutionnalisé, avec des procédures de coopération avec les plateformes, des exercices de simulation de crise et un mécanisme permanent sur les mineurs. Des programmes pilotes de mobilité régulière et d'insertion professionnelle pourraient être développés dans les territoires identifiés comme prioritaires. L'évaluation de ces programmes devra intégrer des groupes de comparaison ou, à défaut, des indicateurs de trajectoire permettant de savoir si l'intervention modifie réellement l'accès à l'emploi et la propension à envisager un départ irrégulier.

À plus long terme, l'efficacité de la politique ne doit pas être réduite au nombre d'interceptions. Une augmentation des interceptions peut traduire une amélioration du contrôle mais également une hausse du nombre de tentatives. Le tableau de bord doit donc suivre des indicateurs situés à différentes étapes de la chaîne causale : vitesse de détection d'une campagne numérique, délai de réaction institutionnelle, volume des mobilisations interrompues avant déplacement, nombre de mineurs durablement réinsérés, taux d'insertion des bénéficiaires des programmes de jeunesse, usage des voies régulières de mobilité, répétition des tentatives et évolution de la confiance dans la coopération maroco-espagnole.

Cette approche implique une définition plus exigeante de la réussite : une politique est efficace lorsqu'elle réduit progressivement la probabilité qu'une mobilisation de grande ampleur se forme, et non simplement lorsqu'elle augmente la capacité à la contenir une fois qu'elle a commencé. Elle déplace ainsi l'action publique d'une logique de contrôle des conséquences vers une logique de réduction du risque.

Tableau de suivi proposé

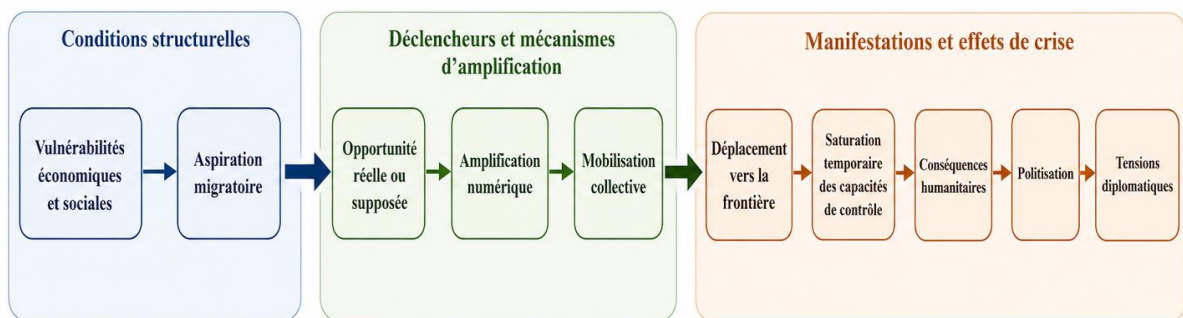
Domaine	Indicateur de résultat	Horizon
Alerte précoce	Délai entre le premier signal numérique crédible et le niveau d'alerte opérationnel	Court terme
Communication	Délai moyen de publication d'un démenti juridique multilingue	Court terme
Frontière	Tentatives massives évitées ou désamorçées avant concentration	Court terme
Mineurs	Part des mineurs suivis après retour et réinsérés à 6/12 mois	Court / moyen terme
Jeunesse	Taux d'insertion durable des bénéficiaires des programmes ciblés	Moyen terme
Mobilité régulière	Nombre et taux de complétion des dispositifs bilatéraux de mobilité	Moyen terme
Données	Part des indicateurs migratoires publiés sous définition commune Maroc–Espagne	Court terme
Coopération	Continuité des réunions techniques en période de tension diplomatique	Permanent

Conclusion

La crise de Ceuta/Sebta de juillet-août 2026 constitue un stress test des politiques migratoires, sociales, numériques et diplomatiques. Elle montre qu'un événement frontalier peut naître de la rencontre entre des facteurs sociaux préexistants, un choc informationnel et des mécanismes numériques capables de coordonner rapidement des comportements individuels. Elle montre également qu'une crise locale peut, en quelques jours, produire des effets humanitaires, politiques et diplomatiques à l'échelle européenne.

La chaîne causale peut être résumée ainsi :

Figure 1. Chaîne causale de la crise de Ceuta/Sebta



Lecture : le schéma met en évidence la progression d'un ensemble de vulnérabilités structurelles vers une crise multidimensionnelle, à travers l'effet déclencheur d'une opportunité perçue et l'amplification opérée par les réseaux numériques.

Cette représentation permet d'identifier précisément où la politique publique peut intervenir et montre pourquoi une stratégie concentrée uniquement sur la frontière intervient nécessairement tard.

Le principal enseignement est donc la nécessité de déplacer le centre de gravité de la politique vers la prévention, sans affaiblir la capacité de contrôle. Cela suppose une architecture combinant alerte précoce, renseignement ciblé, communication crédible, coopération avec les plateformes, protection des mineurs, lutte contre les réseaux criminels, mobilité régulière et

politiques de jeunesse. Une telle stratégie est plus complexe qu'un renforcement sécuritaire isolé, mais elle est également plus cohérente avec la nature multidimensionnelle du risque.

La frontière doit enfin être pensée comme un espace simultanément territorial, juridique, informationnel, social et diplomatique. C'est cette conception intégrée qui peut transformer la crise de Ceuta en apprentissage institutionnel durable et réduire la probabilité qu'une nouvelle rumeur, un nouveau choc politique ou une nouvelle mobilisation numérique produise les mêmes conséquences.

Références

- Associated Press. (2026, 12 août). Morocco beefs up security at Ceuta and Melilla borders after online calls for new crossings. Associated Press. <https://apnews.com/article/ceuta-melilla-migration-morocco-spain-cc19f6270dfe276aec1b1fb559fcb5e>
- Boletín Oficial del Estado. (2013). Acuerdo entre el Reino de España y el Reino de Marruecos sobre la cooperación en el ámbito de la prevención de la emigración ilegal de menores no acompañados, su protección y su retorno concertado, hecho en Rabat el 6 de marzo de 2007. BOE, 70, 22750–22753. <https://www.boe.es/eli/es/ai/2007/03/06/1>
- Carling, J., & Collins, F. (2018). Aspiration, desire and drivers of migration. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 44(6), 909–926. <https://doi.org/10.1080/1369183X.2017.1384134>
- Commission européenne. (2026, 2 juillet). Second report on systemic risks on very large online platforms and search engines under the Digital Services Act. Shaping Europe's Digital Future. <https://digital-strategy.ec.europa.eu/en/library/second-report-systemic-risks-very-large-online-platforms-and-search-engines-under-digital-services>
- de Haas, H. (2021). A theory of migration: The aspirations-capabilities framework. *Comparative Migration Studies*, 9, Article 8. <https://doi.org/10.1186/s40878-020-00210-4>
- Dekker, R., & Engbersen, G. (2014). How social media transform migrant networks and facilitate migration. *Global Networks*, 14(4), 401–418. <https://doi.org/10.1111/glob.12040>
- El País. (2026, 9 août). “No entiendo cómo no bloquearon a los jóvenes. Ha faltado inteligencia política”. El País. <https://elpais.com/espana/2026-08-09/el-escriptor-marroqui-tahar-ben-jelloun-no-entiendo-por-que-se-dejo-pasar-a-decenas-de-miles-de-jovenes-hacia-ceuta-tenemos-la-policia-mas-potente-del-magreb.html>
- Euronews. (2026, 6 août). Les autorités espagnoles pointent les appels à une percée massive à Ceuta le 15 août. Euronews. <https://fr.euronews.com/my-europe/2026/08/06/les-autorites-espagnoles-pointent-les-appels-a-une-percee-massive-a-ceuta-le-15-aout>
- Haut-Commissariat au Plan. (2026a, 6 mai). Activité, emploi et chômage, résultats annuels 2025. Royaume du Maroc. https://www.hcp.ma/Activite-emploi-et-chomage-resultats-annuels-2025_a4310.html
- Haut-Commissariat au Plan. (2026b, 21 avril). Profilage statistique des jeunes NEET au Maroc. Royaume du Maroc. https://www.hcp.ma/Jeunes-NEET-au-Maroc-Profilage-statistique-au-profit-de-l-action-publique_a4302.html
- Pesando, L. M., Rotondi, V., Stranges, M., Kashyap, R., & Billari, F. C. (2021). The Internetization of international migration. *Population and Development Review*, 47(1), 79–111. <https://doi.org/10.1111/padr.12371>

- Reuters. (2026a, 31 juillet). Social media rumours, economic hardship fuel migrant surge into Ceuta. Reuters. <https://www.reuters.com/world/europe/social-media-rumours-economic-hardship-fuel-migrant-surge-into-ceuta-2026-07-31/>
- Reuters. (2026b, 12 août). Spain rejects discussing sovereignty of enclaves with Morocco. Reuters. <https://www.reuters.com/world/africa/spain-rejects-discussing-sovereignty-enclaves-with-morocco-2026-08-12/>
- The Guardian. (2026, 31 juillet). Ceuta border deaths rise as migrants attempt sea crossing from Morocco. The Guardian. <https://www.theguardian.com/world/2026/jul/31/ceuta-spain-morocco-border-deaths>
- The New York Times. (2026, 3 août). Ceuta migration crisis exposes despair among Morocco's young people. The New York Times. <https://www.nytimes.com/2026/08/03/world/middleeast/morocco-ceuta-spain-migrants.html>
- Union européenne. (2022). Règlement (UE) 2022/2065 du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 relatif à un marché unique des services numériques (Digital Services Act). Journal officiel de l'Union européenne, L 277. <https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/2022/2065/oj/fra>